

PROCES – VERBAL

COMMISSION REGIONALE RESTREINTE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : mardi 21 Juillet 2020

A : 10h00 (Fin : 11h00)

Lieu : Site de la Ligue

Présents : Messieurs, B.LEBRETON, Y.HERVIAUX

Assistent : Madame S. LECART - Monsieur S. VALENTIN

Excusés : Messieurs P.RAZER, J. AVRIL, P. RAMPILLON, M. BOUGER M. HAYE, M.BESNARD, R. POUDELET, J. L'HOURL, J-P LEBRUN, B. GOUAZE, C.COUE, Y.LE COCQ

La Président de la commission, Bernard LEBRETON, présente l'ordre du jour.

1 – Etudes des demandes de Dérogations

- **R2 Seniors** (District 35)

Le club de l'US BILLE JAVENE demande une dérogation pour Arnaud DUPAS, entraîneur de son équipe 1 qui accède) la R2 pour la saison 2020/2021. Titulaire du CFF3, il est inscrit aux tests d'inscription du BMF.

La commission accorde la dérogation dans le cadre de la promotion interne.

- **R2 Seniors** (District 35)

Le club de l'Eskouadenn de Brocéliande demande une dérogation pour Guillaume BUFFET titulaire du BMF. Son équipe accède à la R2 cette saison.

La commission accorde la dérogation.

- **R2 Seniors** (District 29)

Le club VGA Bohars demande une dérogation pour son entraîneur Kamal HASSANE. La commission accorde la dérogation à Mr HASSANE sous réserve de son inscription aux tests d'entrée en BMF pour la saison 2021/2022.

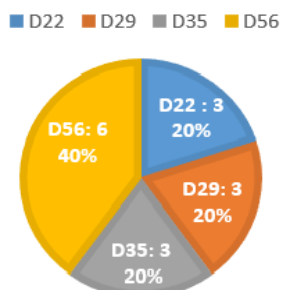
- **R2 Seniors** (District 56)

Le club du CS Bignan fait une demande de dérogation pour Johnny MONNIER suite au refus de la dernière commission. La commission accorde la dérogation à condition que Mr MONNIER entre en formation BMF pour la saison 2020/2021 et qu'il s'inscrive ensuite en formation BEF pour la saison 2021/2022.

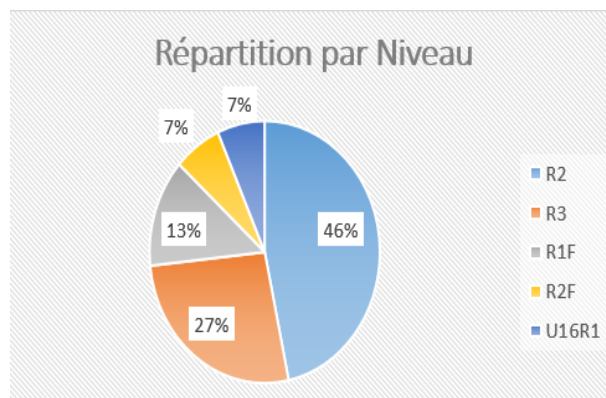


- **R3 Seniors (District 22)**
L'US PLOUISY fait une demande de dérogation pour Benoit GRACIET pour leur équipe senior R3. La commission accorde la dérogation sous réserve que Mr GRACIET s'inscrive à la certification CFF3 du 16 Octobre 2020.
- **R3 Seniors (District 22)**
L'US PLOUASNE – ST JUVAT fait une demande de dérogation pour Nicolas DALLET pour leur équipe senior R3. Décision reportée en attente de pièces complémentaires.
- **R1 Seniors Féminines (District 56)**
L'OC VANNES demande une dérogation pour Mickaël LE CHAUDELLEC. La commission accorde cette dérogation en rappelant que Mr LE CHAUDELLEC devra s'inscrire aux tests d'entrée à la formation BMF pour la saison 2021/2022.
- **U16R1 (District 56)**
L'OC VANNES demande une dérogation pour Franck DUFRENNES. La commission accorde cette dérogation sous réserve de son entrée en formation BEF pour la saison 2020/2021.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES DEMANDES DE DÉROGATIONS



Répartition par Niveau



2 Demande d'équivalence

Solenne RESCAN, titulaire du BEES1 a effectué une demande d'équivalence BEF. La commission accorde l'équivalence à Mme RESCAN car elle justifie de plusieurs années de licence technique et le félicite pour l'obtention de son Brevet d'entraîneur de Football.



3 Protocole d'Avant Match

Le protocole d'Avant Match a été mis à jour par la CRA. Il a été présenté à la commission.

- Compétitions Jeunes :

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

H-45 : Remplir la FMI et présentation des maillots (joueurs et GDB) au vestiaire Arbitres

H-15 : Fin de l'échauffement

H-12 : Rencontre capitaines, éducateurs, arbitres au vestiaire Arbitres

H-8 : Vérification de l'identité des joueurs et la concordance des numéros

H-3 : Réaliser le protocole officiel (entrée des acteurs en ligne)

- Compétitions Seniors :

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

H-45 : Remplir la FMI et présentation des maillots (joueurs et GDB) au vestiaire Arbitres

H-15 : Fin de l'échauffement

H-12 : Rencontre capitaines, entraîneurs, arbitres au vestiaire Arbitres

H-8 : Vérification de l'identité des joueurs, la concordance des numéros et **la carte de l'entraîneur**

H-3 : Réaliser le protocole officiel (entrée des acteurs en ligne)

4 – Divers et Calendrier

Les membres de la commission ont identifié un référent du statut pour chaque département. Ce dernier sera l'interlocuteur de la commission et aura pour rôle de bien identifier les entraîneurs de chaque équipe de son département.

22	→	Bernard GOUAZE
29	→	Jacques L' HOUR
35	→	Maurice BESNARD
56	→	Ronan POUDELET



Le tableau de suivi qui récapitule les équipes soumises à obligation et les différentes dérogations demandées acceptées ou non sera envoyé à la commission avant la prochaine réunion.

La carte d'accréditation a trouvé son sponsor, il s'agit de « VESTIAIRES ». La carte sera éditée par un de nos partenaires.

Stéphane VALENTIN a remonté à la commission la proposition d'apposer la charte de l'entraîneur au dos de la carte éducateur. Cette idée sera votée à la prochaine commission.

Pour rappel, les entraîneurs devront **être identifiés sur Footclub au plus tard le 15 août 2020** afin de fabriquer et d'envoyer les cartes d'accréditation aux clubs. Seuls les entraîneurs en règle avec le Statut auront une carte d'accréditation (diplôme requis ou dérogation). Les cartes seront délivrées pour le premier match de championnat.

Lors de la prochaine réunion de la commission, les clubs n'ayant pas identifié leur entraîneur seront contactés par Solène LECART et/ou par les représentants de chaque département.

Les cartes d'éducateurs de nos jeunes seront mises en application lors de la saison 2021/2022.

Bernard LEBRETON précise que les membres de la commission sont élus jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue (qui a lieu le 05/12/20).

Date	Horaire	Type
19/08/2020	10H	Restreinte LBF
25/08/2020	10H	Restreinte LBF
01/09/2020	18H	Visio
12/09/2020	10H	Plénière LBF

La commission remercie Rémy LE BOURDOULOUS (entraîneur N3 à LANNION) d'accepter d'intervenir le 02 août prochain auprès des arbitres.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le mercredi 19 août 2020 à 10h.

Bernard LEBRETON remercie l'assemblée et souhaite de bonnes vacances à tous.

B. LEBRETON

Président de la Commission

